



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-11-17-10

Recevabilité de la liste de candidat(e)s

relatif aux élections en date du 28 novembre au 30 novembre 2023

UFR Sciences humaines et arts

Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n° 30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP ;
- VU la délibération n° CA-22-11-2019-01 en date du 22 novembre 2019 portant statuts de l'UFR Sciences Humaines et Arts ;
- VU l'arrêté électoral n° 2023-10-27-36 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du mercredi 15 novembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste de candidatures qui suit est déclarée recevable pour les scrutins prévus lors l'élection du 28 au 30 novembre 2023, et est arrêtée comme suit :

Pour l'UFR SHA

- Collège Usagers
 - o La liste « UNEF Solidaires étudiant-e-s et Indépendant-e-s »

Article 2 :

La liste de candidature recevable est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Le directeur de l'UFR SHA ainsi que son responsable administratif sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.


 Le Président de l'université
 et par délégation,
 Le Directeur des affaires juridiques

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Annexe : Liste recevable

Nom : UNEF Solidaires étudiant-e-s et Indépendant-e-s

Soutien : FENEC ; FERUV ; FECR

1	Madame	Julie	DECIS	Titulaire
2	Monsieur	Damien	DUPERRE (<i>Délégué de liste</i>)	Titulaire
3	Madame	Anissa	BOULBIT	Titulaire
4	Monsieur	Gabin	PLANTET	Titulaire
5	Madame	Chloé	FREYGNAG-VERDIER	Titulaire
6	Monsieur	Robbin	PLANTET	Titulaire
7	Madame	Fanny	DAVANCENS	Titulaire
8	Monsieur	Thomas	GUGLIELMO	Titulaire
9	Madame	Yara	KOUAIDER	Titulaire
10	Monsieur	Matteo	MADIER	Titulaire
11	Madame	Camille	GUILLOT	Titulaire
12	Monsieur	Jordan	NICOLAS	Suppléant(e)
13	Madame	Léa	JOURDAIN	Suppléant(e)
14	Monsieur	Nicolas	DOUET	Suppléant(e)
15	Madame	Morgane	JOURDAN	Suppléant(e)
16	Monsieur	Thomas	BERTIN	Suppléant(e)
17	Madame	Camille	GUERY	Suppléant(e)
18	Monsieur	Luan	BURKLI	Suppléant(e)
19	Madame	Kenza	LACHACHI	Suppléant(e)
20	Monsieur	Jildaz	MOGUEN	Suppléant(e)
21	Madame	Margot	LELEU	Suppléant(e)
22	Monsieur	Victor	IZARN	Suppléant(e)

Profession de foi : OUI



UNEF, SOLIDAIRES ÉTUDIANT.E.S ET INDÉPENDANT.E.S POUR UNE UFR DE SHA ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ANTIFASCISTE

Chères étudiantes, chers étudiants,

Le conseil d'UFR gère le fonctionnement global de l'UFR SHA (formation, recherche, gestion logistique et administrative). Il prend des décisions concernant le règlement intérieur, l'organisation du contrôle des connaissances, la répartition du budget...

Au sein de ce conseil, les étudiant.e.s ont un rôle essentiel et doivent faire entendre leurs voix.

Tous les deux ans, vous pouvez, lors des élections D'UFR de SHA renouveler vos élu.e.s.

Cette année, les listes UNEF, Solidaires étudiant.e.s et la parole aux étudiant.e.s ont choisis de s'unir pour vous représenter.

Sur cette liste certain.e.s ont déjà pu obtenir de belles victoires lors d'un précédent mandats mais nous souhaitons aujourd'hui aller plus loin.

Votez pour des élu.e.s qui n'auront qu'une boussole : la défense de VOS intérêts

NOTRE BILAN

SUR LES 2 DERNIÈRES ANNÉES

- Création de la longère au centre ville
- Mise en place d'une boîtes à idée
- Actualisation de la liste de déléguée et groupe avec eux permettant de faire remonter les problématique surtout en période de rendu de notes de partiel
- Lutte pour le repas à 1€ pour tous.tes en organisant des repas solidaires
- participation active à la mission temps qui à permis la banalisation des jeudi aprem et 1h de pause méridienne
- Participation au projet de lutte contre la précarité menstruel
- mise en place de bourses aux livres et de distributions alimentaires pour lutter contre la précarité étudiante
- Permanences syndicales qui permettent aux étudiant.e.s de s'informer sur leurs droits
- Particicipation aux différents mouvements sociaux

INFORMER · DÉFENDRE · ORGANISER LA SOLIDARITÉ

**LE 28, 29 ET 30 NOVEMBRE ÉLIS TES REPRÉSENTANT.E.S D'UFR
REJOINS LA FORCE DU COLLECTIF !**

UNE LISTE

QUI T'ACCOMPAGNE DANS TON ORIENTATION ET TES COURS

- Augmentation des capacités d'accueil en Master, lutte contre la sélection
- Favoriser les échanges inter-promotions et inter-niveaux
- Fluidifier la communication avec l'administration et les professeurs
- Exiger un rendu des notes de pré-colles et de colles plus rapide
- Promouvoir l'accès à des événements culturels
- Permettre l'accès aux stages, en ne les limitant pas aux périodes de pauses pédagogiques

UNE LISTE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- Mise en place d'un congé menstruel de 10 jours dans toutes les UFR
- Défendre la reconnaissance d'une nom d'usage
- Lutter pour la rénovation thermique des bâtiments
- Améliorer l'accessibilité des locaux aux différents types de handicap et établir un plan d'accessibilité
- Mettre en place de vraie campagne de sensibilisation sur le validisme et les différents handicaps
- Mise en place d'enseignements orientés vers les questions d'écologie
- Opposons nous à la hausse des frais de scolarité pour les étudiant.e.s étranger.e.s
- Lutter activement contre la précarité étudiante (bourse aux livres, distributions alimentaires) et menstruelle (distribution de protections périodiques et de culottes menstruelles)
- Favoriser la transmission des cours avec les étudiant.e.s en situation de handicap et salarié.e.s
- Mise en place de fontaines à eau partout dans l'UFR

UNE LISTE

ANTIFASCISTE

- Luttons contre l'extrême droite dans nos facs.
- Exigeons des réponses fermes et des sanctions fortes en cas de discrimination (racisme, LGBTQ+phobies, sexisme, validisme). Il est temps que l'université de Poitiers prenne ses responsabilités.
- Promotion de la plateforme de signalement des discriminations et exigence de transparence sur les effets de celle-ci

UNE LISTE

QUI DEFEND LES INTÉRÊTS DE TOU.TE.S LES ÉTUDIANT.E.S

- Transparence et communication accrues sur les conseils d'UFR et le fonctionnement de l'Université
- Instauration de consultations des étudiant.e.s en ligne et des réunions avant chaque conseil d'UFR pour parler des problèmes au sein de celle-ci
- Faire en sorte que les demandes des étudiant.e.s soient davantage relayées auprès des professeurs et de l'UFR et les prendre davantage en compte et favoriser la communication avec les professeurs dans et en-dehors des cours
- Mise en place de révisions collectives avant les examens avec un accompagnement par des professeurs et des chargés de TD volontaires pour lutter contre l'isolement social
- Exiger une meilleure communication sur la période d'inscription aux masters
- Défendre la gratuité des certifications de langues (IELTS, TOEFL...)



ELECTIONS EN LIGNE LES 28, 29 ET 30 NOVEMBRE 2023

VOTONS ENSEMBLE POUR UNE UNIVERSITÉ DE PROGRÈS ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL